



CHAMPIONNAT DES CLUBS FEMININ DEROULEMENT 2023

CAS n° 1 : Equipe composée de 4 joueuses (minimum requis)

Joueuse A, Joueuse B, Joueuse C, Joueuse D

Phase n° 1 : 2 TàT et 1 Doublette

Le coach compose librement son équipe :

Joueuse A en TàT, Joueuse B en TàT, Joueuse C et D en Doublette

Phase n° 2 : 1 TàT et 1 Triplette

Le coach compose librement son équipe :

Joueuse A ou B, ou C, ou D pour le TàT, les 3 autres joueuses jouent la Triplette

Phase n° 3 : 2 TàT et 1 Doublette



LE COACH NE COMPOSE PAS LIBREMENT SON EQUIPE

Les joueuses A et B qui ont joué les TàT dans la phase 1 ne peuvent pas rejouer les TàT en phase 3 et doivent donc jouer la doublette en phase 3.

Les joueuses C et D qui ont joué la Doublette en phase 1 joueront donc les 2 TàT de la phase 3

CAS n° 2 : Equipe composée de 5 ou 6 joueuses (4 joueuses + 1 ou 2 remplaçante)

Joueuse A, Joueuse B, Joueuse C, Joueuse D, Remplaçante X, et Remplaçante Z

Phase n° 1 : 2 TàT et 1 Doublette

Le coach compose et gère librement son équipe :

Joueuse A en TàT, Joueuse B en TàT, Joueuse C et D Titulaire en Doublette. Remplacement non autorisé en TàT et le coach peut faire un remplacement dans la Doublette avec X ou Z

Phase n° 2 : 1 TàT et 1 Triplette

Le coach compose et gère librement son équipe :

Joueuse A ou B, ou C, ou D , ou X, ou Z, pour le TàT, et toute combinaison possible avec les joueuses A, B, C, D, X, Z pour composer la triplette. 1 remplacement dans la Triplette possible.

Phase n° 3 : 2 TàT et 1 Doublette



LE COACH NE COMPOSE PAS LIBREMENT SON EQUIPE

Les TàT ne peuvent être joués que par les joueuses C, D, X, ou Z qui n'ont pas joué en TàT dans la phase 1.

La Doublette débutera avec les joueuses A,B,X, ou Z comme titulaire, mais 1 remplacement sera toujours possible en cours de partie avec l'une des joueuse disponible, même si celle-ci a assuré un remplacement ou joué dans la doublette de la phase 1.

